

La Lettre du Maire

ÉDITO

n°23



© Didier Adam

Jean-Pierre Barnaud

Maire de
Chennevières-sur-MarneVice-Président du
Conseil DépartementalVice-Président de
de la Métropole du Grand ParisVice-Président de
Grand Paris Sud Est Avenir

La Lettre du Maire
est éditée par la ville
de Chennevières-sur-Marne.
Hôtel de Ville
14 avenue du Maréchal Leclerc
94430 Chennevières-sur-Marne
Tél. : 01 45 94 74 74

Direction de la publication :
Jean-Pierre Barnaud

Crédits photos : Mairie

Conception et réalisation :
Service communication /
Marion Le Masurier

Impression : Imprimerie Anquetil

Distribution : Privilège et
communication

La facture énergétique à Chennevières

A Chennevières, malgré une action soutenue en faveur de la transition énergétique, l'explosion des prix de l'énergie impacte lourdement nos finances locales.

Depuis 2014, la ville de Chennevières a toujours fait de la transition énergétique sa priorité. Cette prise de conscience de longue date de l'équipe municipale se traduit quotidiennement dans ses actions, à travers ses investissements, notamment dans le cadre du Marché à Performance Énergétique visant à faire passer l'ensemble de l'éclairage public en LED et à réaliser les enfouissements des réseaux. Cette volonté se retrouve dans les opérations de rénovation énergétique des bâtiments avec une exigence éco-responsable : le groupe scolaire Germaine Tillion et la salle polyvalente Jean Moulin, le centre municipal La Colline et actuellement le groupe scolaire du Moulin à Vent.

Mais depuis plus d'un an, nous traversons une crise énergétique due à une hausse des cours mondiaux de l'énergie, conséquence du contexte géopolitique avec le conflit en Ukraine. L'extraordinaire flambée des prix est expliquée ci-dessous. En outre, au niveau national, de mauvais choix stratégiques des gouvernements depuis 10 ans en matière de nucléaire nous exposent, dès cet hiver, à des coupures d'électricité.

Nous appliquons le plan de sobriété énergétique préconisé par le gouvernement mais nous mesurons bien que ses effets financiers seront très limités pour notre collectivité. En effet, contrairement aux particuliers, la Ville ne bénéficie pas de bouclier tarifaire. Cette situation suscite la colère de nombreux élus de toutes sensibilités politiques.

Je m'associe aux démarches entreprises par l'Association des Maires de France ainsi que celle des Maires du Val-de-Marne pour obtenir du gouvernement la mise en place d'un bouclier tarifaire identique à celui des particuliers (voir page 4).

Mais je n'ignore pas que la situation actuelle doit nous éclairer sur les enjeux écologiques fondateurs pour l'avenir de notre planète.

Penser global, agir local : parce que nous sommes convaincus que chaque acteur a sa part de responsabilité face aux défis écologiques que nous traversons, je peux vous assurer que la ville de Chennevières continuera à y assumer toute sa part (voir p2 et 3).

Bien fidèlement
Jean-Pierre Barnaud

Une flambée des prix massive et des estimations difficiles à prévoir

SUR LE BUDGET 2022

La Ville a prévu 624 000 € au budget primitif et a ajouté 400 000 € au budget supplémentaire

EN PRÉVISION EN 2023...



Pour le gaz, la Ville est adhérente au SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France)

- En 2021 : 16.04 € / MWh (mégawatt-heure)
- En septembre 2022 : 118 € / MWh (mégawatt-heure) + 92%
- Estimation 2023 (affichée début octobre 2022) : entre + 50 % et + 300 %



Pour l'électricité, la Ville est adhérente du SIPPPEC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication)

- En janvier 2020 : 68.64 €/MWh
- En septembre 2022 : 780 €/MWh (+ 92 %)
- À date (début octobre 2022), les prix fluctuent entre 27 % et 132 %

Les mesures immédiates

Pour répondre à l'urgence de la sobriété énergétique, la Ville a pris une série de mesures dont certaines sont déjà appliquées...



- Abaissement de 30 % de la luminosité des candélabres sur l'ensemble de la ville (déjà appliqué)
- Enseignes des bâtiments municipaux **éteintes** en permanence (déjà appliquée), sauf les éclairages de sécurité dans les ERP de 2ème catégorie (ex : Espace municipal Jean Moulin, ERP de 2ème catégorie)
- Illuminations de Noël maintenues mais **moins nombreuses et réduites de 2 semaines** (limitation du 9 décembre au 8 janvier 2023). Illuminations en LED, donc moins énergivores



- -1 degré dans les bâtiments et équipements publics sauf pour les maternelles où la température reste à 19°, 18° dans les écoles primaires / 18° dans les services municipaux (Hôtel de Ville, services techniques, théâtre, Centre municipal la Colline,...), 15° dans les gymnases
- Chauffages allumés le 7 novembre dans les services municipaux et dans les écoles et gymnases



- Agents municipaux sensibilisés, ordinateurs, imprimantes et lumières éteints en quittant les services. Chauffages d'appoint interdits...

LES AIDES SOCIALES

POUR PERMETTRE AUX PERSONNES EN DIFFICULTÉ DE FAIRE FACE, PLUSIEURS AIDES SONT MISES EN PLACE

» L'aide à l'énergie du CCAS apporte un soutien financier à hauteur de 50% des factures d'énergie quelque soit le fournisseur dans la limite de 200 € (plafond maximum). Elle est attribuée sous conditions de ressources aux personnes ne pouvant pas ou plus recevoir l'aide aux impayés d'énergie du Conseil Départemental du Val-de-Marne.

» L'aide aux impayés d'énergie versée par le Département du Val-de-Marne concerne le paiement des factures EDF et Engie uniquement. Elle est attribuée en fonction du montant des ressources et elle est accordée à hauteur de 50 % maximum de la facture, dans la limite du plafond de l'aide fixée à 230 €.

» Le chèque énergie d'une valeur de 50 € versé par le Département du Val-de-Marne aux foyers val-de-marnais non éligibles au chèque énergie de l'Etat, mais percevant peu de revenus.

» Les visites énergies proposent un accompagnement à domicile des ménages ayant des difficultés liées à leur consommation d'énergie. Ce dispositif du Département a pour objectifs de réduire les dépenses et d'améliorer le confort de l'habitat.

» Le chèque énergie exceptionnel versé par l'État d'ici la fin de l'année dont le montant variera de 100 à 200 €. Rendez-vous sur le site chequeenergie.gouv.fr pour vérifier votre éligibilité.

» Le chèque énergie fioul versé par l'État pour les ménages se chauffant au fioul et d'un montant de 100 à 200 €.

CONTACTS

- Le CCAS
📍 45 rue Aristide Briand ☎ 01 75 65 10 51
- Le Conseil Départemental
☎ 3994 🌐 www.valdemarne.fr

La sobriété énergétique : une préoccupation de toujours pour la Municipalité

La réduction de la consommation d'énergie est une préoccupation de la Municipalité dans le cadre d'une politique de développement durable mais également en vue d'une réduction des dépenses tout en conservant comme objectif de préserver, voire d'améliorer le cadre de vie des Canavérois. Pour atteindre cet objectif, la Ville investit depuis 2014 dans plusieurs domaines :

Marché à Performance Energétique (MPE)

Le MPE a été engagé en 2018 et les objectifs sont la rénovation du parc d'éclairage public (passage en lumières LED) et la réduction des consommations d'électricité. Ces travaux s'accompagnent de l'enfouissement des réseaux et de la rénovation de la voirie dans le but d'améliorer l'esthétique et le cadre de vie des Canavérois.

En 2018, la Ville comptait 2 703 points lumineux en tout sur la ville dont 17 % de LED. Fin 2021, le bilan est de 1 944 points lumineux et 72 % de LED en tout sur la ville. L'objectif est que 90 % des points lumineux soient en LED pour la fin de l'année 2023. Pour cela, la Ville privilégie le changement des lanternes en LED des points lumineux et réalisera les enfouissements des réseaux ensuite. Depuis 2018, la Ville a investi environ 1,5 million €.

En 2017, la consommation était de 1 106 444 kWh.
En 2021, elle est passée à 819 311 kWh : **soit – 25,95 %**.
En 2022, 5,66 % d'économies supplémentaires seront réalisées.



Nouvel éclairage rue Aristide Briand



Future entrée du groupe scolaire du Moulin à Vent

Des bâtiments plus écologiques

L'école Germaine Tillion et l'Espace municipal Jean Moulin sont labellisés HQE (Haute qualité environnementale) et biosourcés. En termes de performance énergétique, leur consommation annuelle est de 60 kWh/m² au lieu de 109 kWh/m² (niveau réglementaire) = consommation annuelle moyenne de 132 foyers. Le coût total s'élève à 21 millions d'euros et la Ville a obtenu 1 518 540 € de subventions de la part de la Région Ile-de-France, de la Métropole du Grand Paris et de la CAF. La rénovation du groupe scolaire du Moulin à Vent et la reconstruction du gymnase sont en cours avec une mise aux normes des systèmes d'électricité, de couverture et de chauffage permettant des réductions de consommation d'énergie. Le montant des travaux s'élève à 11,2 millions d'euros hors taxe et la Ville va bénéficier de subventions (1 259 000 € de la Métropole du Grand Paris) et a sollicité une subvention auprès de la Région Ile-de-France.



Rouler propre

La Municipalité s'est engagée dans la reconversion de la flotte des véhicules municipaux avec l'achat de voitures « propres » roulant au bioGNV (Gaz Naturel Véhicule). En investissant dans ces véhicules écologiques, la Ville se conforme à la loi de 2015 relative à la transition énergétique. Ce choix est également reconnu et encouragé par la Métropole du Grand Paris qui accorde des subventions. La Ville va également élargir sa flotte à des véhicules électriques.

Jean-Pierre Barnaud co-signe le communiqué de presse de l'Association des Maires du Val-de-Marne

Sans bouclier tarifaire énergétique, les communes du Val-de-Marne en faillite.

Les Maires du Val-de-Marne alertent collectivement l'Etat et les parlementaires de la situation inextricable dans laquelle se trouvent les communes du département. Notre ville ne sera pas épargnée par cette situation : la multiplication par 3 à 7 du prix de l'électricité et du gaz.

Proposer aux habitants du Val-de-Marne des services publics répondant à leur besoin sera difficile dès 2023. En effet, les augmentations prévues du coût du gaz et de l'électricité qui varient de 30 à 700 % ne pourront permettre aux villes de prévoir des budgets de fonctionnement à l'équilibre. Si par extraordinaire ils l'étaient, la capacité d'autofinancement serait insuffisante pour permettre la mise en œuvre des investissements déjà engagés sans hausse d'impôts.

Cette situation est catastrophique à court-terme sur les budgets communaux, à moyen-terme avec des effets induits sur un ensemble de services rendus également par les Maires (syndicats intercommunaux), et à long terme sur la pérennité voire l'existence de certains services.

Par conséquent, un grand nombre de communes du Val-de-Marne en est contraint à se demander quel service il faudra choisir de fermer ou de réduire dans un contexte général s'apparentant à un début de récession et rendant la vie de nos concitoyens de plus en plus difficile.

Les communes ne pourront plus fonctionner

Cette augmentation massive des dépenses énergétiques pour les communes s'additionne non seulement à l'inflation qui impacte fortement de nombreuses dépenses mais aussi à des mesures prises ou envisagées par l'Etat visant à réduire les recettes des budgets communaux ou à limiter leur marge de manœuvre. Ce contexte fait craindre aux Maires un effet ciseau d'ampleur inégalée sur les budgets et par conséquent le risque de sacrifice de services publics communaux.

Les Maires demandent donc que le bouclier tarifaire énergétique soit appliqué aux communes et que la situation soit réexaminée avec sérieux, en réelle concertation avec les élus et leurs représentants.